

PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

Intervenir à l'échelle municipale, en période électorale et au-delà



Cet outil de réflexion¹ s'adresse aux personnes et aux groupes qui veulent agir à l'échelle municipale pour lutter contre l'exclusion sociale des personnes en situation de pauvreté.

Il propose des pistes pour identifier des revendications ainsi que nourrir vos mobilisations et vos interventions dans le cadre des élections municipales, et au-delà.

Que contient cet outil de réflexion ? Comment l'utiliser ?

L'outil présente **différents champs d'action** qui peuvent avoir un impact direct sur l'inclusion et l'exclusion sociales des personnes en situation de pauvreté :

- ✓ **Les consultations et les instances municipales ;**
- ✓ **L'aménagement et la gestion de l'espace public ;**
- ✓ **Les préjugés ;**
- ✓ **Le déneigement et la voirie ;**
- ✓ **Les loisirs et la culture ;**
- ✓ **L'environnement ;**
- ✓ **Le transport collectif ;**
- ✓ **Le logement.**



Chacun de ces champs d'action fait l'objet d'une fiche, dans laquelle on retrouve :

- ✓ Une brève description des **compétences et responsabilités** municipales ;
- ✓ La présentation d'**enjeux d'inclusion et d'exclusion** sociales des personnes en situation de pauvreté ;
- ✓ Des exemples de **revendications possibles** ;
- ✓ Des exemples d'**initiatives d'inclusion sociale** dans différentes municipalités au Québec (le cas échéant).



¹ Il s'agit d'une mise à jour de l'outil développé à l'origine en 2021 dans le cadre des élections municipales.

L'outil comprend aussi une **fiche d'information générale** sur les différents contextes municipaux au Québec, le rôle du palier municipal dans la lutte à l'exclusion sociale et le partage des compétences et responsabilités entre les différents paliers de gouvernement (municipal, provincial, fédéral).

Finalement, une fiche propose des questions aux personnes et aux groupes qui auraient envie de **pousser la réflexion** plus loin.



Important !

Cet outil présente des idées de mesures qui visent à favoriser l'inclusion sociale et améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population. Cependant, les impacts de ces mesures seraient plus significatifs pour les personnes en situation de pauvreté, puisqu'elles vivent plus souvent de l'exclusion sociale.

Les enjeux, revendications et initiatives présentés ne sont que des exemples. Il aurait pu y en avoir bien d'autres. Par ailleurs, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ne peut être efficace qu'à condition que tous les paliers gouvernementaux (fédéral, provincial et municipal) s'y engagent et mènent des actions soutenues.

Vous voulez partager d'autres idées d'enjeux, de revendications et d'initiatives à l'échelle municipale pour lutter contre l'exclusion sociale des personnes en situation de pauvreté ?

Contactez-nous par courriel au collectif@pauvrete.qc.ca



PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

Intervenir à l'échelle municipale,
en période électorale et au-delà

INSTANCES MUNICIPALES ET CONSULTATIONS



Compétences et responsabilités municipales



Au Québec, la participation citoyenne aux instances et consultations municipales est protégée par différentes lois provinciales.

Les **instances municipales** sont responsables de l'adoption de règlements municipaux : par exemple l'acquisition d'un terrain, la démolition d'un bâtiment, le soutien accordé par la Municipalité aux organismes communautaires, la façon dont opèrent les services de police municipale, l'encadrement des activités dans les parcs, etc.

Avant d'être adoptés, les règlements municipaux doivent faire l'objet d'un projet de règlement dûment déposé lors d'une séance du conseil municipal. Le projet est étudié par les élu·es et par la population, et fait l'objet d'un vote lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Si le vote est positif, un avis public doit être diffusé avant l'entrée en vigueur du règlement.

Les séances du conseil municipal sont ouvertes au public, qui a le droit d'intervenir sur les projets de règlements à la séance de questions.

Finalement, les municipalités ont **l'obligation de publier des avis publics**, au minimum sur internet, pour informer la population de leurs projets et de leurs décisions concernant entre autres :

- Un changement de zonage ;
- Le dépôt de documents au conseil municipal (par exemple un projet de règlement) ;
- Le calendrier des séances du conseil municipal ;
- La démolition d'un bâtiment ;
- L'adoption d'un nouveau règlement municipal.

Enjeux d'exclusion sociale



- ✓ La structure municipale est moins connue et souvent mal vulgarisée. C'est difficile de bien comprendre quelles sont les responsabilités et possibilités de la Municipalité.
- ✓ Depuis 2017, les municipalités ont uniquement l'obligation de diffuser leurs avis publics sur internet, ce qui est problématique pour les personnes qui n'ont pas accès à un ordinateur et à internet ou qui ne maîtrisent pas les outils informatiques.
- ✓ Les municipalités ne s'assurent pas nécessairement d'aménager des mécanismes pour favoriser la participation des personnes en situation de pauvreté et des groupes communautaires qui travaillent auprès d'elles à leurs consultations et leurs instances.
- ✓ Lorsque les municipalités s'adonnent à des exercices de budget participatif, elles tendent à y consacrer des enveloppes budgétaires limitées, et les projets retenus répondent souvent aux besoins et envies des populations plus fortunées plutôt qu'à ceux des personnes en situation de pauvreté.

Exemples de revendications à porter



- ✓ Publier un journal, en format papier et électronique, afin de diffuser les avis publics, les consultations et les projets de règlement de la Municipalité, accompagnés de notes explicatives.
- ✓ Partager systématiquement l'information municipale (consultations, projets de règlements, etc.) avec les groupes communautaires.
- ✓ Financer les groupes communautaires qui publient un journal local, offrent des services d'alphabétisation, accompagnent des personnes en situation de pauvreté aux séances du conseil municipal, etc.
- ✓ Voir à la vulgarisation des enjeux au début de chaque séance de consultation publique et du conseil municipal ou d'arrondissement.
- ✓ Décentraliser les séances de consultation en en organisant dans des salles communes de coopératives d'habitation, des groupes communautaires, des HLM, etc.
- ✓ Remettre des titres de transport gratuits aux personnes désirant assister aux séances du conseil municipal.
- ✓ Offrir un service de gardiennage aux personnes désirant assister aux séances du conseil municipal.
- ✓ Prévoir des budgets participatifs spécifiquement dédiés aux projets visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Vous avez d'autres idées ?

Contactez-nous par courriel à collectif@pauvrete.qc.ca



PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

Intervenir à l'échelle municipale,
en période électorale et au-delà

LUTTE AUX PRÉJUGÉS



Compétences et responsabilités municipales



Les municipalités ont plusieurs compétences et responsabilités qui peuvent contribuer à la lutte aux préjugés, particulièrement envers les personnes en situation de pauvreté. Les municipalités partagent la responsabilité des services de police avec les autres paliers gouvernementaux (la Sûreté du Québec au provincial et la Gendarmerie Royale du Canada au fédéral). Les communautés métropolitaines, ainsi que plusieurs autres villes, MRC et agglomérations ont leurs propres services de police.

Les municipalités peuvent également soutenir des organismes communautaires qui offrent des services et favorisent la participation sociale de personnes en situation de pauvreté. Elles peuvent aussi organiser des événements festifs comme des soupers communautaires accessibles et gratuits, ce qui permet aux résident·es de se rencontrer dans un contexte d'inclusivité.

Finalement, les municipalités peuvent adopter des politiques d'inclusion et de vivre-ensemble, qui impliquent généralement une forme de lutte aux préjugés. Ces politiques mettent souvent l'accent sur la cohabitation et le respect envers les membres de différentes communautés ethniques et culturelles, plutôt que sur les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté.

Enjeux d'exclusion sociale



- ✓ Les personnes en situation d'itinérance sont souvent victimes de profilage social, notamment de la part d'agent·es des services de police. Le profilage social peut prendre la forme d'interpellations fréquentes pour des infractions mineures (par exemple, traverser la rue ailleurs qu'à un feu pour piétons) ou de contraventions pour une occupation de l'espace public jugée illégale, comme « flâner » ou dormir sur un banc public.
- ✓ Les rues et quartiers avec une plus forte proportion de personnes en situation de pauvreté font souvent l'objet de projets de revitalisation axés sur les intérêts et besoins de personnes plus fortunées.
- ✓ La présence ou l'arrivée de certains types d'organisme communautaire sont parfois vues d'un mauvais œil par certain·es résident·es et parfois même par les élu·es, notamment les organismes qui travaillent auprès des personnes en situation d'itinérance, des travailleuses et travailleurs du sexe ou des personnes utilisatrices de drogues.
- ✓ Plusieurs municipalités peinent à reconnaître la présence de personnes en situation de pauvreté sur leur territoire, surtout en contexte rural. (Voir la fiche *Informations générales – Importance du palier municipal dans la lutte à l'exclusion sociale* de cet outil.)
- ✓ Un prix d'entrée est souvent exigé pour pouvoir participer aux festivals et autres événements festifs organisés par les municipalités, ce qui peut mener à l'exclusion de personnes en situation de pauvreté.

Exemples de revendications à porter



- ✓ L'organisation d'événements festifs et de soupers communautaires gratuits sur une base régulière, dans des lieux facilement accessibles.
- ✓ Le développement et le maintien d'opportunités de bénévolat et d'implication sociale (à la bibliothèque municipale, par exemple).
- ✓ La mise sur pied d'un comité de travail indépendant sur le profilage social des services de police.
- ✓ Le soutien aux organismes communautaires et aux services de proximité, particulièrement dans des contextes d'embourgeoisement.
- ✓ La mise sur pied d'une campagne contre les préjugés en collaboration avec des personnes en situation de pauvreté et des organismes communautaires travaillant auprès d'elles.

Vous avez d'autres idées ?

Contactez-nous par courriel à collectif@pauvrete.qc.ca



PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

Intervenir à l'échelle municipale,
en période électorale et au-delà

ESPACE PUBLIC



Compétences et responsabilités municipales

C

Les municipalités ont des pouvoirs sur l'aménagement de leur territoire. Elles peuvent déterminer et modifier le zonage ainsi qu'acquérir des terrains et des bâtiments. Elles sont responsables des parcs, des jardins collectifs et des autres espaces verts sur les terrains qui leur appartiennent. C'est également elles qui réglementent l'usage et l'activité de ces lieux et qui doivent voir à l'installation et à l'entretien du mobilier urbain qui s'y trouve. Depuis 2017, les municipalités peuvent aussi permettre le jeu dans les rues.

Enjeux d'exclusion sociale

E

- ✓ Les espaces publics où l'on doit payer un prix d'entrée ou encore obligatoirement consommer les produits vendus sur place.
- ✓ L'accès de plus en plus difficile aux plans d'eau publics (fleuve, rivières, lacs) en raison de la privatisation de leurs rives ou de la tarification à l'entrée.
- ✓ L'accès à des toilettes publiques, adaptées aux besoins des personnes à mobilité réduite et des familles et pas uniquement réservées à la clientèle d'un commerce.
- ✓ L'accès à des fontaines d'eau potable.
- ✓ La tarification pour avoir accès à certains lieux publics et parfois même au mobilier urbain (une table à pique-nique par exemple).
- ✓ L'architecture hostile qui vise à rendre inconfortable, voire impossible, l'occupation d'un objet du mobilier urbain afin d'éloigner les personnes en situation d'itinérance.

Exemples de revendications à porter



- ✓ L'aménagement d'un « 3^e lieu », c'est-à-dire un endroit autre que le foyer et le lieu de travail, facilement accessible et gratuit, où tout le monde peut passer du temps, peu importe son statut socio-économique.
- ✓ L'acquisition et le réaménagement de bâtiments pour en faire des lieux publics.
- ✓ L'aménagement et l'entretien de parcs et d'espaces verts dans chaque quartier, incluant des aires pour le sport et d'autres pour le repos, des jeux d'eau et des infrastructures couvertes (comme des gazébos).
- ✓ Des services de transport collectif favorisant l'accès aux parcs et espaces verts, particulièrement pour les résident·es des quartiers défavorisés économiquement.
- ✓ L'aménagement de parcs, avec modules de jeux, aires d'activités sportives, aires de repos et jeux d'eau, à proximité des coopératives d'habitation et des habitations à loyer modique.
- ✓ L'installation de toilettes publiques gratuites et accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux familles dans tous les quartiers.
- ✓ L'installation de poubelles en nombre suffisant dans les lieux publics ou passants.

Exemples d'initiatives



- ✓ À Alma, la Municipalité a aménagé un jardin communautaire sur le terrain vacant attenant au Café communautaire L'Accès, au bénéfice de ses usagers et usagères.
- ✓ La Municipalité de Notre-Dame-du-Ham, dans le Centre-du-Québec, a contribué en 2011 à l'ouverture d'une coopérative de solidarité (dépanneur et poste d'essence). Elle a également offert un local pour les jeunes et financé le réaménagement d'un parc.
- ✓ Un des projets choisis lors du budget participatif 2021 de la Ville de Longueuil, en Montérégie, est l'installation de brumisateurs (fontaines à brume) pour offrir des zones de fraîcheur dans les parcs de trois quartiers économiquement défavorisés.
- ✓ Le budget participatif de Matane a permis en 2018 de planter un verger communautaire sur le terrain à côté de la bibliothèque et d'y installer des bancs publics.
- ✓ En 2019, la Ville de Québec a offert un soutien financier à des organismes communautaires et des commerces pour qu'ils aménagent des jardins. Les commerces ont l'obligation de partager leurs récoltes avec un organisme du quartier œuvrant en sécurité alimentaire.

Vous avez d'autres idées ?

Contactez-nous par courriel à collectif@pauvrete.qc.ca



PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

Intervenir à l'échelle municipale,
en période électorale et au-delà

LOISIRS ET CULTURE



Compétences et responsabilités municipales

C

Les municipalités sont responsables de la gestion des loisirs et des activités culturelles. Elles doivent voir à l'aménagement et à l'entretien des parcs et des installations sportives (voir section *Aménagement et gestion de l'espace public*), de même qu'à l'offre d'activités sportives et de loisir. Au Québec, plus de 300 municipalités ont implanté le programme Accès-Loisirs en partenariat avec des groupes communautaires. Ce programme vise à rendre les loisirs sportifs, culturels et de plein air accessibles gratuitement aux personnes vivant en situation de pauvreté, peu importe leur âge.

Plusieurs municipalités ont aussi la responsabilité d'offrir des camps de jour à prix abordable pour les enfants d'âge primaire durant les vacances d'été. Les municipalités gèrent également leurs propres réseaux de bibliothèques. Plusieurs offrent aussi un réseau internet sans fil gratuit.

Finalement, les municipalités peuvent organiser des événements culturels et festifs (festival de musique, fête de quartier, épluchette de blé d'Inde, etc.) universellement accessibles et gratuits, ce qui permet la participation de tous et toutes indépendamment du revenu et donc diminue le risque de préjugés.

Enjeux d'exclusion sociale

E

- ✓ Plusieurs personnes en situation de pauvreté n'ont pas internet chez elles, ce qui rend de plus en plus difficile l'accès à la vie sociale, politique et culturelle. Elles doivent compter sur les bibliothèques municipales et les bornes de réseau sans fil offertes par leur municipalité.
- ✓ Le principe de l'utilisateur-payeur limite l'accès à plusieurs activités sportives et culturelles.

- ✓ Toutes les activités sportives, culturelles et de loisir ne sont pas facilement accessibles pour les personnes sans voiture.
- ✓ L'inscription pour participer aux activités se fait de plus en plus en ligne, ce qui exclut les personnes qui n'ont pas un accès à internet ou à une connexion fiable.
- ✓ Le principe du « premier arrivé – premier servi » pour l'inscription aux activités de loisir désavantage les personnes qui n'ont pas accès à internet ou qui ont des contraintes de mobilité.
- ✓ Les activités gratuites ou à faible coût s'adressent souvent aux familles, aux jeunes ou aux personnes âgées, ce qui laisse de côté les personnes seules majeures en situation de pauvreté.

Exemples de revendications à porter



- ✓ Implanter le programme Accès-Loisirs, si ce n'est pas déjà fait.
- ✓ Offrir une gamme d'activités culturelles et sportives pour toutes les catégories de personnes, et pas seulement les enfants.
- ✓ Instauration de la gratuité ou des mesures de tarification sociale pour les activités de loisir et sportives.
- ✓ Organiser périodiquement et gratuitement des événements et des activités sociales.
- ✓ Augmenter le nombre de bibliothèques municipales et leurs heures d'ouverture.
- ✓ Instauration ou bonifier l'offre de réseau internet sans fil gratuit.
- ✓ Créer des occasions pour que chacun·e puisse s'impliquer dans la communauté et faire du bénévolat, peu importe son statut socio-économique.
- ✓ Distribuer des titres de transport aux personnes en situation de pauvreté qui désirent participer à des activités sportives, culturelles et de loisir.

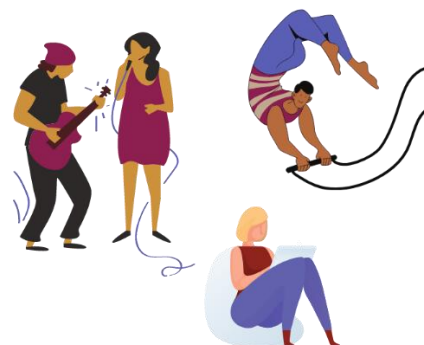
Exemples d'initiatives



- ✓ En 2019, la Ville de Québec, par l'entremise de ses écocentres, a remis 3180 vélos aux organismes Vélo Vert et Cyclo Nord-Sud pour qu'ils puissent les offrir à des personnes en situation de pauvreté après les avoir réparés.
- ✓ La Ville de Québec a également mis sur pied, en 2025, le Programme d'animation dans les espaces publics municipaux visant à rendre ces milieux plus vivants, inclusifs et sécuritaires.
- ✓ À Montréal, la Ville collabore avec le Centre communautaire Hochelaga pour rejoindre des parents d'enfants non inscrits au camp de jour et leur fournir des places gratuites.
- ✓ À Rouyn-Noranda, RécréOsisko, en partenariat avec la Ville, permet à toute personne d'emprunter gratuitement un vélo durant la saison estivale (de mai à septembre).

Vous avez d'autres idées ?

Contactez-nous par courriel à collectif@pauvrete.qc.ca



PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

Intervenir à l'échelle municipale,
en période électorale et au-delà

DÉNEIGEMENT ET VOIRIE



Compétences et responsabilités municipales



La responsabilité du réseau routier est partagée entre les municipalités et les autres paliers de gouvernement. Les gouvernements fédéraux et provinciaux financent la construction et l'entretien des grandes infrastructures routières comme les ponts et les autoroutes. Les municipalités sont quant à elles généralement responsables de la planification, de la construction et de l'entretien des routes du réseau municipal, pour lesquelles elles peuvent obtenir des subventions du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral pour des rénovations majeures.

La sécurité routière est également une responsabilité partagée entre les divers paliers de gouvernement. Les municipalités peuvent avoir un certain contrôle sur les réglementations (limite de vitesse par exemple) et sur les restrictions à la circulation, comme les feux de circulation et les feux pour piéton·nes, les arrêts et les dos-d'âne (ralentisseurs), en collaboration avec le gouvernement du Québec et les services d'incendie.

Les municipalités sont responsables du déneigement et du déglacage de la chaussée de son réseau routier, de même que de l'aménagement et de l'entretien des pistes cyclables.

Enjeux d'exclusion sociale



- ✓ Le déneigement des rues se fait souvent avant celui des trottoirs et des accotements. Cela a pour effet de nuire au déplacement des personnes qui n'ont pas de voiture, une grande proportion de celles-ci pouvant être en situation de pauvreté.
- ✓ Plusieurs municipalités n'ont pas de trottoirs ou même d'accotements, ce qui rend hasardeux le déplacement des personnes en situation de pauvreté qui n'ont pas de voiture.
- ✓ L'aménagement des pistes cyclables est souvent réalisé en fonction des déplacements récréatifs et non des déplacements utilitaires.
- ✓ Les quartiers économiquement défavorisés sont souvent situés à proximité d'autoroutes et de grandes artères. Les résident-es de ces quartiers sont plus exposé-es à la pollution de l'air et au bruit, ce qui peut entraîner des problèmes de santé comme le stress, l'insomnie et certains problèmes cardiaques.

Exemples de revendications à porter



- ✓ Abaisser la limite de vitesse permise dans les rues.
- ✓ Aménager des trottoirs et des accotements sécuritaires.
- ✓ Augmenter le temps de traversée pour les piéton·nes aux intersections.
- ✓ Planter des arbres en bordure des trottoirs pour assurer de l'ombre aux personnes qui les utilisent.
- ✓ Assurer un déneigement rapide et constant des trottoirs et des accotements. Si la Municipalité fait appel à un sous-traitant pour le déneigement, voir à inclure une clause à cet effet dans le contrat.
- ✓ Aménager des pistes cyclables dans les quartiers économiquement défavorisés et s'assurer qu'elles favorisent l'accès aux services.
- ✓ Limiter le développement de grandes artères à proximité des quartiers économiquement défavorisés et diminuer les nuisances sonores et la pollution là où de telles artères existent déjà.

Vous avez d'autres idées ?

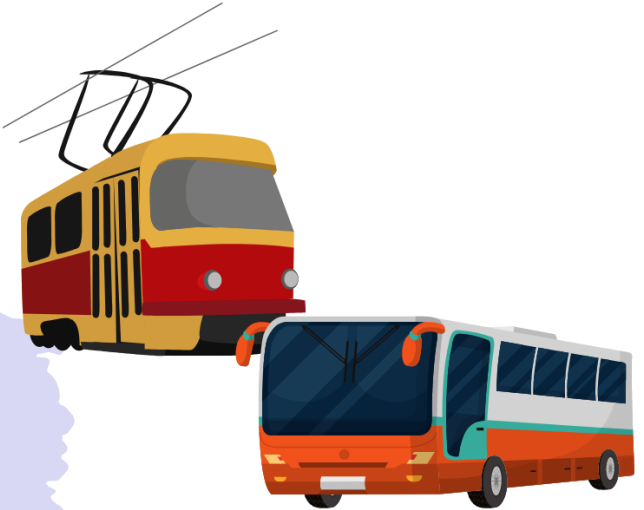
Contactez-nous par courriel à collectif@pauvrete.qc.ca



PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

Intervenir à l'échelle municipale,
en période électorale et au-delà

TRANSPORT COLLECTIF



Compétences et responsabilités municipales

C

La responsabilité du transport collectif est partagée entre les différents paliers de gouvernement. Les municipalités peuvent déterminer les modes et la desserte du transport collectif sur leur territoire. Cependant, elles sont largement tributaires du gouvernement provincial pour le financement de leur réseau de transport collectif.

Au Québec, le financement du transport collectif est principalement divisé en trois : les revenus engendrés par la vente de titres de transport, les contributions municipales et les subventions du gouvernement du Québec. Les municipalités assument l'essentiel des dépenses d'exploitation (fonctionnement et entretien) et contribuent aux dépenses d'immobilisation (acquérir un terrain, un bâtiment ou de nouveaux équipements).

Le gouvernement du Québec assure le plus gros de la facture pour les dépenses d'immobilisation grâce au *Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales et du ministère des Transports du Québec*.

Enjeux d'exclusion sociale

E

- ✓ Sans réseau de transport collectif adéquat et accessible, les personnes en situation de pauvreté voient leurs possibilités d'épanouissement et leurs relations sociales être grandement limitées. Il est difficile pour elles d'avoir accès aux services, de s'impliquer dans un groupe communautaire, de visiter leur famille et leurs ami-es, etc.
- ✓ Plusieurs municipalités rurales n'ont pas de service de transport collectif.

- ✓ Les services de transport collectif intermunicipaux sont de plus en plus rares et difficiles d'accès, particulièrement en contexte rural.
- ✓ L'accès aux réseaux de transport collectif peut être difficile pour les personnes en situation de pauvreté en raison des tarifs et des secteurs desservis.
- ✓ Plusieurs municipalités n'ont pas de services de transport adapté, et dans celles qui en ont, il peut y avoir des problèmes d'accès, de fiabilité et de fréquence.
- ✓ Les services de vélopartage (BIXI, àVélo) sont souvent dispendieux et peu adaptés aux besoins de transport des personnes en situation de pauvreté.

Exemples de revendications à porter



- ✓ Mettre en place un système de transport collectif permettant aux personnes en situation de pauvreté de répondre à leurs besoins en matière de déplacement (incluant le transport des bagages, de l'épicerie, etc.).
- ✓ Tenir compte des réalités et des besoins des personnes en situation de pauvreté lors de la planification du transport collectif.
- ✓ Choisir des véhicules de transport en commun pouvant accueillir les personnes à mobilité réduite.
- ✓ Instaurer la gratuité ou la tarification sociale dans les transports collectifs.

Exemples d'initiatives



- ✓ La Municipalité de Saint-Jérôme a instauré la gratuité du transport en commun sur son réseau local pour les personnes de 65 ans et plus ainsi que pour son service de transport adapté.
- ✓ La Société de Transport de l'Outaouais offre le programme ÉCHO, qui permet aux résident·es de Gatineau dont le revenu annuel se situe sous le [seuil de faible revenu](#) ainsi qu'aux personnes nouvellement immigrantes de se déplacer à prix réduit. Ce programme s'applique au réseau régulier et au transport adapté.
- ✓ Dans le Bas-Saint-Laurent, une initiative concertée du Conseil régional de l'environnement, de la Ville de Rimouski et de huit MRC avoisinantes permettra de connecter 13 réseaux de transports. Cette interconnexion, prévue pour 2026, favorisera l'accès aux services de santé et d'éducation postsecondaire de la région. Le transport sera offert à bord de minibus accessibles aux personnes à mobilité réduite et comprendra un programme de tarification sociale.
- ✓ La Municipalité de Rouyn-Noranda a mis en place un service de transport collectif en milieu rural à prix réduit, appelé Le Nomade.
- ✓ Le Programme ÉquiMobilité de la Ville de Québec, en vigueur depuis le printemps 2023, permet aux personnes à faible revenu d'acquies des titres de transport à tarif réduit.

Vous avez d'autres idées ?

Contactez-nous par courriel à collectif@pauvrete.qc.ca



PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

Intervenir à l'échelle municipale,
en période électorale et au-delà

ENVIRONNEMENT



Compétences et responsabilités municipales



La majorité des possibilités d'action sur le plan de l'environnement se trouve entre les mains des gouvernements fédéral et provincial. Cependant, les municipalités ont plusieurs responsabilités et compétences qui peuvent être mobilisées pour protéger l'environnement, lutter contre la pollution et les changements climatiques et assurer un développement durable.

Les municipalités sont responsables notamment de la gestion des matières résiduelles, des infrastructures sanitaires, du transport collectif et d'une partie du réseau routier; des secteurs qui ont tous une incidence directe sur la qualité de l'eau et de l'air. Les municipalités sont aussi responsables de l'aménagement du territoire. Elles peuvent découper leur territoire en autant de zones qu'elles le jugent nécessaire et régir les usages de chacune de ces zones. Finalement, les municipalités peuvent intervenir sur le plan de l'efficacité énergétique en adoptant ou en modulant différents règlements sur le bâtiment.

- ❖ **Il existe un atlas interactif en ligne qui documente la distribution géographique des inégalités socio-économiques face aux vagues de chaleur et aux inondations au Québec. On peut y accéder au lien suivant : <https://atlas-vulnerabilite.ulaval.ca/> (dernière mise à jour en 2020)**

Enjeux d'exclusion sociale



- ✓ Les quartiers économiquement défavorisés tendent à avoir une plus forte concentration d'îlots de chaleur, c'est-à-dire des secteurs où la température est plus élevée que dans les secteurs environnants.

- ✓ Lors d'épisodes de grande chaleur, les risques de problèmes de santé et de mortalité sont plus grands chez les personnes en situation de pauvreté.
- ✓ Les quartiers économiquement défavorisés tendent à avoir une moins bonne qualité de l'air que les quartiers plus aisés, en raison notamment de leur proximité avec des autoroutes, des artères de camionnage lourd, des industries, etc. La mauvaise qualité de l'air est responsable d'importants problèmes de santé, notamment respiratoires et cardiaques.

Exemples de revendications à porter



- ✓ Verdir et protéger les espaces naturels des quartiers ayant une forte concentration d'îlots de chaleur.
- ✓ Remplacer les matériaux minéraux qui absorbent la chaleur (béton, ciment, asphalte) par des fosses de plantation avec des arbres, des arbustes, des plantes herbacées ou des fleurs.
- ✓ Adopter des règlements pour empêcher la réalisation de projets polluants sur le territoire de la municipalité.
- ✓ Adopter des règlements pour maximiser l'efficacité énergétique des bâtiments sur le territoire de la municipalité
- ✓ Améliorer la gestion des matières résiduelles et du traitement des eaux usées.
- ✓ Identifier les îlots de chaleur et prévoir un plan d'action pour aider les populations à risque en cas de vague de chaleur.
- ✓ Planter des arbres à grand déploiement de canopée pour maximiser l'ombrage dans les parcs, les rues et les stationnements.

Exemples d'initiatives



- ✓ La Municipalité de Dolbeau-Mistassini met à la disposition des citoyen·nes et des touristes une centaine de vélos recyclés. Les vélos peuvent être empruntés gratuitement à partir d'une vingtaine de stations.
- ✓ La Ville de Belœil a adopté un Plan de lutte contre les îlots de chaleur et le ruissellement.
- ✓ La Ville de Montréal s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030 et à devenir carboneutre en 2050. Pour y arriver, elle a mis en place 52 mesures allant de la réduction des déchets à l'efficacité énergétique des bâtiments, en passant par la réduction du gaspillage alimentaire et l'électrification des transports.
- ✓ La Ville de Sherbrooke mise sur la participation citoyenne afin de contrer les îlots de chaleurs par la mise en place du programme *Végétalisez votre quartier* afin d'aménager des espaces verts.

Vous avez d'autres idées ?

Contactez-nous par courriel à collectif@pauvrete.qc.ca



PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

Intervenir à l'échelle municipale,
en période électorale et au-delà

LOGEMENT



Compétences et responsabilités municipales

C

Le logement est une compétence partagée entre les différents paliers de gouvernement. Le fédéral et le provincial ont notamment la responsabilité de financer le logement social. Les municipalités sont donc tributaires des autres paliers pour offrir des logements à loyer modique.

Elles ont cependant plusieurs compétences qui leur permettent d'intervenir dans le dossier. Elles ont le pouvoir d'acquérir des terrains, de décider de l'usage de leurs terrains vacants et de garder des sites disponibles pour le développement de projets de logement social. Les municipalités sont aussi responsables de la salubrité des logements locatifs et peuvent sévir contre les propriétaires délinquants.

Depuis 2017, les municipalités ont le pouvoir d'acquérir tout immeuble pour lequel un avis de détérioration a été inscrit au registre foncier depuis au moins 60 jours, et sur lequel les travaux exigés n'ont pas été effectués.

Enjeux d'exclusion sociale

E

- ✓ La crise du logement qui sévit en ce moment dans plusieurs régions du Québec.
- ✓ Le coût du logement qui a explosé dans les dernières années dans plusieurs municipalités en raison, entre autres, de la location à court terme (du type Airbnb), de l'arrivée de résident·es plus fortuné·es dans certains quartiers populaires, de mesures de contrôle des loyers déficientes et de l'engouement pour les lieux de villégiature.
- ✓ Le manque criant de logements sociaux et la difficulté d'obtenir du financement pour en construire de nouveaux.
- ✓ La vulnérabilité, la violence et l'exploitation que peuvent entraîner les formes cachées d'itinérance, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.
- ✓ La cohabitation de plus en plus difficile et tendue entre les commerçants de certains quartiers, les personnes résidentes et les ressources de soutien et d'hébergement.
- ✓ Les rapports parfois non respectueux, voire humiliants, entre les offices municipaux d'habitation (OMH) et les personnes en situation de pauvreté.

Exemples de revendications à porter



Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et ses membres demandent notamment aux municipalités de :

- ✓ **Se fixer des objectifs ambitieux de logements sociaux à réaliser sur leur territoire**
 - Ces objectifs doivent répondre aux besoins des locataires.
 - Les municipalités doivent exiger un financement suffisant des gouvernements pour atteindre leurs objectifs.
- ✓ **Réserver et acquérir des terrains et des bâtiments pour y construire des logements sociaux**
 - Les municipalités doivent aussi réserver la totalité des terrains et des bâtiments municipaux pour du logement social ou d'autres usages collectifs.
 - Elles doivent s'assurer que les fonds publics municipaux destinés au logement locatif ou à l'accès à la propriété ne servent qu'à des projets de logements sociaux.
- ✓ **Adopter des règlements pour obliger les promoteurs à inclure du logement social dans leurs projets résidentiels**
- ✓ **Taxer les logements inoccupés pour financer des projets de logement social**

❖ Pour en savoir plus, visitez le site du FRAPRU : <https://www.frapru.qc.ca/>

Exemples d'initiatives



- ✓ La Ville de Québec a décidé de construire des logements sociaux sur le terrain d'un ancien aréna, qui, au départ, devait accueillir une piscine municipale.
- ✓ À Montréal, plusieurs arrondissements ont adopté en 2020 un règlement qui interdit la conversion des maisons de chambres en d'autres types d'habitations.
- ✓ Depuis mars 2025, la Ville de Montréal a interdit la location à court terme de résidences principales sauf l'été et les hôtes doivent s'acquitter d'une taxe sur l'hébergement.
- ✓ La Ville de Vaudreuil-Dorion a soutenu le développement d'une coopérative d'habitation pour familles monoparentales en accordant une subvention de 8000 \$ pour les cinq premières années de roulement de la coopérative.

Vous avez d'autres idées ?

Contactez-nous par courriel à collectif@pauvrete.qc.ca



PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

Intervenir à l'échelle municipale,
en période électorale et au-delà

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Le gouvernement municipal passe souvent sous le radar lorsqu'il est question de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. C'est surtout le gouvernement provincial qui administre les programmes de soutien au revenu, avec un certain apport du gouvernement fédéral.

Cependant, les gouvernements municipaux ont des compétences et des responsabilités qui ont un impact direct sur l'inclusion et l'exclusion sociales des personnes en situation de pauvreté. Le palier municipal est la plus petite échelle de gouvernement au Québec. C'est celui qui est le plus proche de la vie quotidienne.

Les contextes municipaux varient beaucoup à travers le Québec, particulièrement entre les très grandes villes, les villes, les banlieues et les milieux ruraux. Dans les petits milieux, les communautés tendent à être « tricotées serrées », ce qui peut présenter des avantages en matière d'inclusion et de solidarité. Cependant, le poids des étiquettes peut y être très fort.

La pauvreté en milieu rural peut être plus difficile à percevoir qu'en milieu urbain, et les élu·es sont souvent moins outillé·es pour en mesurer l'ampleur. Conséquemment, la lutte à l'exclusion sociale des personnes en situation de pauvreté est rarement prise « de front » dans les municipalités rurales : on préfère souvent parler de développement local ou de revitalisation.

Les contextes ruraux et urbains présentent également des différences marquées sur le plan de la politique municipale. Dans plusieurs municipalités rurales, les élections procèdent par acclamation (le nombre de candidat·es étant égal au nombre de postes à pourvoir) et les élu·es n'y sont pas nécessairement des politicien·nes de carrière. Au contraire, dans les grandes villes comme Québec ou Montréal, les campagnes électorales sont des moments politiques très forts où s'affrontent des personnes politiques chevronnées aux plateformes très développées.

Les types d'intervention pour lutter contre l'exclusion sociale des personnes en situation de pauvreté dans nos municipalités doivent tenir compte de ces différents contextes sociaux et politiques.

Compétences et responsabilités municipales



Le tableau suivant présente des compétences et des responsabilités municipales qui ont un impact direct sur l'inclusion et l'exclusion sociales des personnes en situation de pauvreté. Certaines sont partagées avec le palier provincial, et même avec le palier fédéral. Ce partage s'opère différemment selon les contextes municipaux. Par exemple, certaines municipalités ont leur propre service de police, alors que d'autres sont desservies uniquement par la Sûreté du Québec ou la Gendarmerie Royale du Canada.

COMPÉTENCES ET RESPONSABILITÉS	GOUVERNEMENTS MUNICIPAUX	GOUVERNEMENT PROVINCIAL
SÉCURITÉ INCENDIE	✓	
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX	✓	
MATIÈRES RÉSIDUELLES	✓	
PARCS ET ESPACES VERTS	✓	✓
LOISIRS ET CULTURE	✓	✓
RÉSEAU ROUTIER	✓	✓
SERVICE DE POLICE	✓	✓
TRANSPORT EN COMMUN	✓	✓
HABITATION	✓	✓
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	✓	✓
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME	✓	✓
ÉDUCATION		✓
SOLIDARITÉ SOCIALE		✓
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX		✓

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2020

Différentes divisions municipales : à qui s'adresser ?

À l'intérieur même de la sphère municipale, on retrouve différentes échelles de compétences et de responsabilités. Il faut tenir compte de ces différences d'une municipalité à l'autre afin de faire valoir ses revendications aux bonnes personnes et aux bonnes instances.

Les communautés métropolitaines

Le Québec comprend deux **communautés métropolitaines**, celle de Montréal (CMM) et celle de Québec (CMQ). Elles sont responsables :

- De l'aménagement du territoire ;
- Du développement économique, artistique et culturel ;
- Des équipements, infrastructures, services et activités à l'échelle métropolitaine ;
- De la planification du transport en commun ;

- De la gestion des matières résiduelles ;
- Du logement social et de l'assainissement de l'air et de l'eau (Montréal) ;
- Du développement touristique (Québec).

Les arrondissements

Plusieurs grandes villes sont divisées en **arrondissements**. Chacun est doté de son propre conseil (avec un maire ou une mairesse dans le cas de Montréal) et est responsable :

- De la gestion de certains services locaux ;
- De la consultation auprès des résident·es ;
- De la représentation à l'intérieur du conseil municipal central.

Les agglomérations

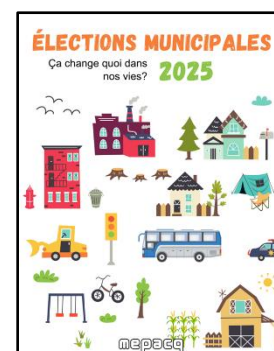
Les **agglomérations** sont des regroupements de municipalités qui partagent l'exercice de certaines compétences, par exemple :

- Les services de police, de sécurité civile et de sécurité incendie ;
- Le transport collectif ;
- L'alimentation en eau ;
- La gestion des matières résiduelles.

Les Municipalités régionales de comté (MRC)

Les **MRC** sont des regroupements de municipalités et d'agglomérations. La plupart des municipalités du Québec font partie d'une MRC. Les MRC sont responsables entre autres de l'aménagement du territoire et du développement local et régional.

Pour en savoir plus sur la structure municipale et les enjeux démocratiques et sociaux à cette échelle, consultez le guide *Élections municipales 2025* produit par le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ) : <https://mepacq.qc.ca/tool/elections-municipales-2025/>



La Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC) a publié une plateforme de revendications destinée aux candidat·es sur les thèmes de la crise socio-écologique, du logement social et de l'itinérance, du transport public collectif et adapté, du développement social local et du vivre-ensemble : <https://www.tncdc.com/publications/nos-positionnements/>



PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

Intervenir à l'échelle municipale, en période électorale et au-delà

POUR POUSSER LA RÉFLEXION



Pistes de réflexion

Qu'est-ce que ma Municipalité pourrait faire, ou pourrait faire mieux, pour faciliter la vie des personnes en situation de pauvreté ? Et qu'est-ce que ma Municipalité ne fait pas, ou ne fait pas suffisamment, et qui entraîne des conséquences fâcheuses pour elles ? Les préjugés ont-ils quelque chose à voir là-dedans ?

Comment ma Municipalité pourrait-elle améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté? Quels moyens concrets pourrait-elle mettre en œuvre pour y arriver?

À quelle(s) instance(s) dois-je m'adresser pour faire valoir mes revendications pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans ma Municipalité ?

Plus concrètement

Participation citoyenne

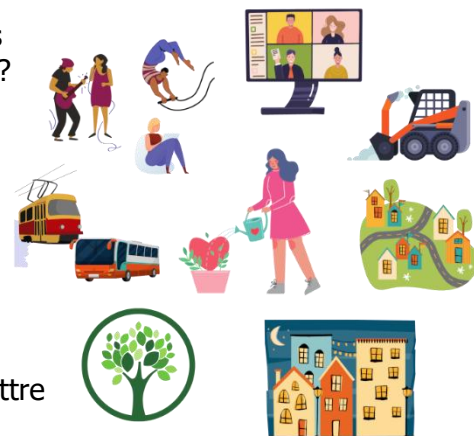
Qu'est-ce qui pourrait faciliter l'inclusion sociale et la participation des personnes en situation de pauvreté à la vie démocratique municipale ? Quelles ressources ma Municipalité pourrait-elle mettre à leur disposition à cet effet ?

Espace public

Que pourrait faire ma Municipalité pour favoriser l'inclusion dans l'espace public ?

Lutte aux préjugés

Que pourrait faire ma Municipalité pour combattre les préjugés et mettre fin au profilage social des personnes en situation de pauvreté ?



Loisirs, culture, sport

Qu'est-ce que ma Municipalité pourrait faire pour assurer aux personnes en situation de pauvreté un meilleur accès aux activités sportives, aux loisirs et à la culture ?

Logement, transport collectif, internet

Qu'est-ce que ma Municipalité devrait faire pour s'assurer que les personnes en situation de pauvreté ont accès à des ressources qui répondent à leurs besoins ?

Environnement

Qu'est-ce que ma Municipalité pourrait faire pour réduire la pollution, notamment dans les quartiers économiquement défavorisés où ses impacts sont plus importants ? Que pourrait-elle faire aussi pour aider les personnes en situation de pauvreté à affronter les défis des changements climatiques (vagues de chaleur, inondations, etc.) ?

Pistes pour faire bouger les choses

Y a-t-il dans ma Municipalité des personnes déjà mobilisées autour de l'enjeu qui me préoccupe ? Existe-t-il un groupe ou un organisme qui milite pour cette cause ?

Quel moyen serait le plus efficace pour faire connaître aux élu·es de ma Municipalité l'enjeu qui me préoccupe, ou pour leur mettre de la pression en vue d'arriver à une solution ? Un communiqué de presse, de l'affichage, une lettre ouverte, une pétition, un rassemblement ?

Quelle(s) question(s) pourrais-je poser aux candidat·es aux élections municipales pour les amener à se prononcer sur l'enjeu qui me préoccupe ?

Pour en savoir plus sur la structure municipale et les enjeux démocratiques et sociaux à cette échelle, consultez le guide *Élections municipales 2025* produit par le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ) :
<https://mepacq.qc.ca/tool/elections-municipales-2025/>



La Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC) a publié une plateforme de revendications destinée aux candidat·es sur les thèmes de la crise socio-écologique, du logement social et de l'itinérance, du transport public collectif et adapté, du développement social local et du vivre-ensemble :
<https://www.tncdc.com/publications/nos-positionnements/>

